#### SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Mise en ligne le 18/11/2022

Délibération n° 2022-111 Séance du 8 novembre 2022

Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 27 septembre 2022

Le Bureau,

Vu les articles L. 5421-1 et L. 3121-14 -1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 27 septembre 2022,

#### Après en avoir délibéré

<u>Article unique</u>: Approuve le procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 27 septembre 2022, ci-joint.

Le Président

François-Marie DIDIER

### PROCÈS-VERBAL DU BUREAU

Séance du 27 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre à 15 heures 20, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SIAAP, 2, rue Jules César, à Paris, 75012, sous la présidence de Monsieur François-Marie DIDIER.

Nombre de membres en exercice : 17

#### Étaient présents à l'ouverture de la séance : 10

Monsieur Belaïde BEDREDDINE
Madame Colombe BROSSEL
Monsieur Hamid CHABANI
Monsieur Philippe DALLIER
Monsieur François-Marie DIDIER
Monsieur Jérôme GLEIZES
Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE
Madame Déborah MÜNZER
Monsieur Germain ROESCH
Monsieur Karim ZIADY

#### Étaient excusés ou absents :

Monsieur Jean-Didier BERTHAULT Madame Rachida DATI Madame Frédérique DENIS Madame Chantal DURAND Madame Josiane FISCHER Madame Nadia MOUADDINE Madame Inès de RAGUENEL

Les membres présents, formant le quorum requis au sein du Bureau, peuvent délibérer valablement, en vertu de l'article L. 3121-14-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

#### Assistent en outre à la séance :

Monsieur Jean LAUSSUCQ Monsieur Jacques OLIVIER Monsieur Hervé CROUX Monsieur Christophe DEJOIE Monsieur Pierre-Yves LETHEUIL Madame Sylvie VILLETTE Directeur de Cabinet Directeur Général

Directeur Général Adjoint chargé des Ressources Directeur Général Adjoint chargé de l'Exploitation

Directeur des Affaires Juridiques

Responsable du Service des Assemblées Délibérantes

#### SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 21 juin B2022/105P -2022 Protocole d'accord transactionnel portant sur l'indemnisation de la société B2022/099D -ATALIAN PROPRETÉ ÎLE-DE-FRANCE (inexécution des prestations du marché public n° 2015-15024) en raison du mouvement social sur le site de Seine-Aval du 20 mai au 3 juin 2019 Mise en réforme, autorisation de sortie d'inventaire et cession de matériels B2022/133D informatiques obsolètes des différents sites Mise en réforme, autorisation de sortie d'inventaire et cession de matériaux B2022/136D entreposés sur les usines du site de Seine-Amont Information sur le compte-rendu des décisions prises par le Président, par délégation du Conseil d'administration, en matière de marchés publics

La séance est ouverte à 15 heures 20 sous la présidence de Monsieur François-Marie DIDIER.

Il est procédé à l'appel.

## B2022/105P – Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 21 juin 2022

M. le Président. – Y a-t-il des observations ? Si non, je vous propose de l'adopter.

Il est procédé au vote.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

# B2022/099D – Protocole d'accord transactionnel portant sur l'indemnisation de la société ATALIAN PROPRETÉ ÎLE-DE-FRANCE (inexécution des prestations du marché public n° 2015-15024) en raison du mouvement social sur le site de Seine-Aval du 20 mai au 3 juin 2019

**M. le Président.** – Cette délibération permet de régler définitivement les questions ouvertes lors de la grève du personnel du SIAAP en mai et juin 2019. La société ATALIAN n'avait pas pu réaliser ses prestations prévues par le contrat l'alliant au SIAAP pendant onze jours. Toutefois, elle avait mobilisé ses ressources pendant cette même durée et s'est tenue prête à exécuter ses obligations contractuelles.

Pour répondre, à sa demande et suite aux discussions avec les services du SIAAP, une proposition d'indemnisation nous est soumise, d'un montant de 51 426,66 € contre 163 000 € initialement prévu.

M. le Président. – Y a-t-il des observations ? Si non, je vous propose de l'adopter.

Il est procédé au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## B2022/133D – Mise en réforme, autorisation de sortie d'inventaire et cession de matériels informatiques obsolètes des différents sites

M. le Président. – Les deux délibérations suivantes poursuivent la même logique.

Il s'agit d'une sortie d'inventaire. Vous avez tous les éléments dans le dossier.

Est-ce qu'il y a des observations?

- M. GLEIZES. Quel usage en fait Ateliers Sans Frontières?
- **M. le Président.** Ateliers Sans Frontière procède à la remise en état pour ce qui peut l'être puis redistribuent le matériel informatique obsolète et ce qui ne peut pas l'être est détruit.
- M. le Président. Y a-t-il des observations ? Si non, je vous propose de l'adopter.

Il est procédé au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## B2022/136D – Mise en réforme, autorisation de sortie d'inventaire et cession de matériaux entreposés sur les usines du site de Seine-Amont

M. le Président. – Y a-t-il des observations ? Si non, je vous propose de l'adopter.

Il est procédé au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Information sur le compte rendu des décisions prises par le Président, par délégation du Conseil d'administration, en matière de marchés publics

M. le Président. – Ces informations ont été portées à votre connaissance en Conseil d'Administration.

Y a-t-il des observations?

Le bureau est terminé.

Le Prochain Conseil d'administration, suivi d'un bureau, aura lieu le 8 novembre prochain, dans cette salle. Je vous remercie pour votre présence.

La séance est levée à 15 heures 25.

Le Président

Signé: François-Marie DIDIER